

Kosovo: rapport 2016

En juin, à la suite des élections anticipées au Kosovo, le Parlement européen procèdera à un vote sur une résolution sur le rapport 2016 concernant le Kosovo. Elle appelle à rétablir le dialogue politique, demande que soient remplies, dans les meilleurs délais, les deux conditions fixées par la Commission pour la libéralisation du régime des visas, et que se poursuive l'engagement en faveur du dialogue avec Belgrade.

Contexte

Le Kosovo a déclaré son indépendance en 2008, indépendance que [cinq États membres](#) de l'Union n'ont pas reconnue. L'offre de l'Union est liée à la [normalisation des relations](#) avec la Serbie et à la mise en œuvre des accords intervenus dans le cadre du [dialogue de haut niveau mené](#) sous l'égide de l'Union. Malgré certains progrès, les relations continuent d'être tendues, et une récente [résolution non contraignante](#) de l'Assemblée du Kosovo a appelé à la suspension du dialogue. Sur une note plus positive, l'année 2016 a été marquée par l'[entrée en vigueur](#) de l'accord de stabilisation et d'association du Kosovo avec l'Union, et la Commission a proposé d'accorder un régime de déplacement sans obligation de visa, pour autant que l'accord sur la délimitation des frontières avec le Monténégro soit [signé](#) (malgré les [affirmations](#) selon lesquelles il impliquerait une cession de territoire) et que le bilan en matière d'affaires de corruption de haut niveau soit amélioré. L'année 2017 a encore été marquée par des troubles au niveau politique: le président du Kosovo [a appelé](#) à une transformation des forces de sécurité en une armée, malgré l'[opposition](#) internationale, et une [motion de censure](#) a débouché sur l'organisation d'élections anticipées en juin, qui doivent être observées par une [mission de l'Union européenne](#), menée par M. Alojz Peterle (PPE, Slovénie).

Rapport 2016 de la Commission européenne

Le [rapport de 2016](#) met en lumière la polarisation du climat politique intérieur et les violences qui ont perturbé les activités parlementaires au début de l'année 2016, et appelle au rétablissement d'un dialogue constructif. Le rapport [accueille favorablement](#) la création des [chambres spécialisées ainsi que du Bureau du procureur spécialisé](#) afin d'enquêter sur les allégations de crimes de guerre liées au conflit de 1999, et la prolongation du [mandat d'EULEX](#) jusqu'au milieu de l'année 2018. Il souligne les progrès satisfaisants accomplis dans des domaines clés, tels que la réforme de l'administration publique, une stratégie de gestion des finances publiques et une loi sur les procédures administratives générales ayant été adoptées à cet égard. La politisation constante demeure toutefois un sujet de préoccupation. La réforme du système judiciaire a progressé, grâce à l'adoption d'amendements à la constitution et des actes de droit dérivé applicables. Néanmoins, le système judiciaire reste sensible aux influences politiques et l'administration de la justice est inefficace. En ce qui concerne la lutte contre la corruption et la criminalité organisée, des lacunes dans la législation et dans le respect de la législation doivent encore être comblées et le bilan doit être amélioré. Des évolutions inquiétantes sont à constater et aucun progrès n'a été réalisé dans le domaine de la liberté d'expression. Les pressions politiques, les lacunes dans la réglementation et les menaces à l'encontre des journalistes demeurent un sujet de préoccupation. En termes économiques, le Kosovo est à un stade précoce des préparatifs et, en dépit de progrès, la stabilité macroéconomique pourrait être mise à mal par la prise de décisions, insoutenables sur le plan fiscal, d'allocations octroyées aux vétérans.

Fundamentals state of play, EPRS, 2017

	Progrès	Niveau de préparation
Système judiciaire	bons	précoce
Corruption	certains/bons	précoce
Criminalité organisée	bons	précoce
Liberté d'expression	aucuns	certains
Réforme AP	certains	certains
Critères économiques	certains	précoce

Sur la base de: [Commission européenne](#), 2016.



Position du Parlement européen

Dans une proposition de résolution sur le rapport 2016, la commission des affaires étrangères du Parlement européen (AFET) se félicite de l'entrée en vigueur de l'ASA et du lancement d'un [programme de réforme européen](#). La commission AFET appelle de ses vœux la volonté politique nécessaire à la mise en œuvre de la feuille de route convenue, tout en insistant sur la persistance de la polarisation de la vie politique et les violences qui ont perturbé les activités parlementaires en 2016. Elle encourage les cinq États membres qui ne l'ont pas fait à reconnaître le Kosovo, et soutient les efforts consentis par le Kosovo pour s'intégrer dans la communauté internationale. La commission AFET se félicite de la proposition de la Commission visant à accorder la libéralisation du régime des visas une fois que tous les critères auront été remplis. Elle rappelle que c'est des progrès réalisés dans le cadre du dialogue avec la Serbie que dépend l'adhésion des deux parties à l'Union européenne et appelle à un engagement durable. Elle se félicite de la création des chambres spécialisées pour le Kosovo et du Bureau du procureur spécialisé, établis à la Haye. La commission AFET déplore l'immixtion politique dans l'administration publique et appelle à se concentrer sur les lacunes en ce qui concerne le système judiciaire, la protection de la liberté d'expression et la lutte contre la corruption et la criminalité organisée.

Rapport d'initiative [2016/2314\(INI\)](#); Commission compétente au fond: AFET; Rapporteur: Ulrike Lunacek (Verts/ALE, Autriche).